

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260401-ACTE20260161-DE

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N° 2026 016 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 26 mars 2026	L'an deux mille vingt-six, le 1 <sup>er</sup> avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 26 mars 2026	<b>Étaient présents :</b> MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b> EN EXERCICE : 29	M. BREHIER, MME RAFOUJALT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, M. COUTURIER, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PICARD, MME VINCENT, M. GONCALVES et M. GOUSSEFF, formant la majorité des membres en exercice.
<b>PRÉSENTS :</b> 24	<b>Absents représentés :</b> MME PALA par MME DELAVOIX.
<b>VOTANTS :</b> 25	<b>Absents excusés :</b> M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES <b>Absent :</b> M. CHATTAHI M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DEVANT SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Monsieur FRIMON-RICHARD, Maire, expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2026, il convient de fixer le nombre de ses membres devant siéger au Comité de la Caisse des Écoles.

La réglementation stipule que 2 conseillers municipaux doivent normalement siéger. Toutefois, une délibération motivée peut être prise pour désigner davantage de membres.

Précédemment, 5 membres siégeaient au Comité de la Caisse des Écoles ainsi que le Maire, Président de droit de cet organisme.

La Caisse des Écoles est un organisme paritaire pour lequel 5 sociétaires ont été élus et sont toujours en place.

Afin de maintenir la parité, il est proposé de maintenir à 5 le nombre de conseillers municipaux.

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code de l'Éducation,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de fixer à 5 le nombre des membres du Conseil Municipal devant siéger au Comité de la Caisse des Écoles.

**Fait et délibéré** le jour, mois et an susdits.

Comité exécutif compte  
tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 08/04/2026

et de la publication le : 09/04/2026

Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme  
Le Maire

Benoît FRIMON-RICHARD